

<b>Poste tenu par :</b>
<b>Responsable hiérarchique :</b> Le Chef de Service

## DESCRIPTION DE POSTE

### 1) DENOMINATION DU POSTE:

**Médecin Coordonnateur de Protection Maternelle Infantile**

Grade et filière	MEDECIN TERRITORIAL / MEDICALE
------------------	--------------------------------

### 2) LES RELATIONS :

#### A) Place dans l'institution

<b>Rattachement hiérarchique</b>
----------------------------------

PÔLE SOLIDARITÉS				
DIRECTION	SERVICE	SECTEUR	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Parentalité, Enfance, Culture, Sports (DPECS)	Protection maternelle et infantile (PMI)	DIJON	9 rue Marie Curie	DIJON

#### Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Infra service

**Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?** **OUI**  
 Nombre de personnes encadrées : 14

**Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ?** **OUI**  
 Nombre de personnes encadrées : 14

## **B) Relations externes**

- Elus locaux
- Communes et regroupement de communes
- Services Préfectoraux et services déconcentrés de l'Etat
- Education Nationale
- Etablissements hospitaliers et partenaires médicaux et paramédicaux
- CPAM
- CAF
- Associations et établissements publics ou privés dans les domaines d'Accueil de la Petite Enfance

### **3) MISSIONS PRINCIPALES:**

Au sein du Pôle Solidarités, sous l'autorité du chef de service PMI, placé auprès du responsable d'Agence, membre de l'équipe d'encadrement de l'Agence, le médecin coordonnateur est garant des conditions, de la qualité de mise en œuvre sur le territoire des missions de Protection Maternelle Infantile.

A ce titre :

- 1) Il conduit au sein de l'Agence Solidarité Famille, la mise en œuvre de la mission PMI et il encadre techniquement et hiérarchiquement les professionnels qui y sont affectés,
- 2) Il contribue au bon fonctionnement de l'Agence Solidarité Famille et tant que membre de l'équipe d'encadrement,
- 3) Il assure la référence technique, en lien avec les médecins référents pour les professionnels de l'Agence dans son champ d'intervention,
- 4) Il contribue au partenariat entre l'Agence et les organismes extérieurs,
- 5) Il assure les tâches cliniques et de médecin référent sur un des accueils de l'Agence.

### **4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION:**

Sous la responsabilité du chef de service PMI,

- 1) Il conduit au sein de l'Agence Solidarité Famille, la mise en œuvre de la mission PMI et il encadre techniquement et hiérarchiquement les professionnels qui y sont affectés :**
  - Organise le bon fonctionnement de l'Agence pour la mission PMI, assure le soutien aux équipes et la continuité du service rendu à l'utilisateur,
  - Met en œuvre l'organisation matérielle adaptée et assure les signatures dans le cadre des délégations données,
  - Organise et anime les réunions d'Agence pour la mission PMI,
  - Représente le cas échéant, le chef de service dans certaines réunions de travail (réunions de direction, réunions partenariales,...),
  - Participe avec les médecins référents, les adjoints et les cadres techniques à la déclinaison des orientations stratégiques et des priorités définies par le Pôle

Solidarités, la DAMST (Direction Action Médico Sociale Territorialisée) et la DPECS,

- Participe à la bonne circulation et appropriation de l'information au sein de l'Agence et des Accueils, et est garant de la réactivité et de la qualité du service rendu,
- Est amené à porter des projets pour les Accueils, pour l'Agence ou des projets transversaux dont il assure le management opérationnel et l'évaluation,
- Est acteur de l'évaluation des politiques touchant à la mission dont l'Agence a la charge, sous l'impulsion du chef de service et du Responsable,
- Est force de proposition pour faciliter l'adaptation des politiques dont l'Agence a la charge,
- Donne son avis sur les demandes d'aide à domicile dans le cadre de la prévention,
- Contribue à la valorisation des missions du Conseil Départemental en participant aux actions de communication sur les missions médico-sociales territorialisées,
- Conduit les évaluations des professionnels PMI de l'Agence,
- Participe aux recrutements

**2) Il contribue au bon fonctionnement de l'Agence Solidarité Famille (ASF) et tant que membre de l'équipe d'encadrement :**

- Participe aux réunions de l'équipe d'encadrement et des équipes de l'Agences conviées par le Responsable,
- Participe avec les autres cadres de l'Agence à la définition des objectifs de travail des équipes en vue d'assurer la cohérence et la continuité du service public sur le secteur géographique,
- Participe aux commissions évaluations transversales enfance et assure la suppléance en l'absence du cadre technique enfance et l'adjoint de l'ASF concernée,
- Propose toute adaptation ou évolution visant à l'amélioration de la qualité des services,
- Relais les points de vue des collaborateurs en équipe d'encadrement.

**3) Il assure la référence technique, en lien avec les médecins référents pour les professionnels de l'Agence dans son champ d'intervention :**

A ce titre,

- Oriente et appuie le travail des professionnels dans le sens des objectifs posés, en transversalité, à travers l'expertise, le conseil technique et l'animation de réunions,
- Vérifie la pertinence des pratiques en conformité avec les procédures et les référentiels professionnels,
- Participe aux réunions organisées par les services centraux, contribue à la réalisation des objectifs posés et propose des adaptations,

- Apporte, le cas échéant, un conseil technique auprès des professionnels extérieurs au Conseil Départemental,
- S'assure de la complémentarité technique effective sur les autres champs d'intervention.

**4) Il contribue au partenariat entre l'Agence et les organismes extérieurs :**

- Participe à l'élaboration des projets sociaux de territoire, définis au niveau de l'Agence,
- Participe au partenariat local en y implantant des professionnels,
- Propose et construit avec les professionnels de l'agence et de l'Accueil et, le cas échéant, les partenaires, des actions collectives permettant d'impliquer les usagers.

**5) Il assure les tâches cliniques et de médecin référent sur un des accueils de l'Agence :**

- Assure une ou deux consultations d'enfants,
- Assure des bilans en école maternelle,
- Assure le suivi des dossiers assistants maternels. A délégation de signature pour les accords d'agrément assistants maternels sur toute l'Agence,
- Assure le suivi et le contrôle des établissements d'accueil de jeunes enfants

**5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE:**

- Nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire notamment celui de l'Agence,
- Assure le cas échéant, la référence technique d'un ou plusieurs dispositifs pour l'ensemble des professionnels de l'Agence et à ce titre, assure l'animation des réunions et la Présidence des commissions liées à ce(s) dispositif(s).

## 6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE:

<b>TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES</b>
Organiser la mise en œuvre des actions dans le cadre des politiques confiées
Planifier et contrôler les activités au sein de l'équipe
S'assurer de l'information et veiller à sa bonne circulation ascendante et descendante
Suivre l'exécution budgétaire
Mettre en œuvre le dispositif d'évaluation (objectifs, formation, fiche de poste...) et assurer la bonne application des dispositifs RH en vigueur dans la collectivité
Élaborer et suivre des indicateurs et des tableaux de bord
Prévenir, réguler et gérer les conflits au sein de l'équipe

<b>COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES</b>
Connaître le cadre juridique et réglementaire de la santé
Connaître les dispositifs de protection de l'enfance
Mettre en œuvre une prévention médico-sociale en liaison avec les autres structures professionnelles de la santé et repérer les besoins et les demandes en matière d'éducation à la santé
Interpréter des résultats d'examens (clinique, biologique, radiologique) et établir un diagnostic
Définir le partage d'informations en fonction des situations et des interlocuteurs, dans le respect du secret professionnel
Conduire régulièrement des réunions de service et/ ou de travail
Identifier les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques du secteur
Piloter les études et enquêtes, impulser et piloter des dispositifs de veille et d'observation